

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 13 mars 2017 à 10 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 1^{er} mars 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

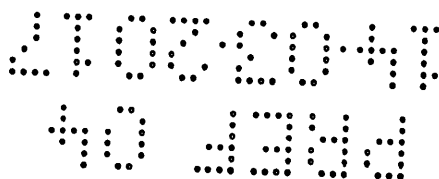
Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes,
Madame Sophie BALASSE, Vice-Présidente du Conseil départemental, déléguée à la culture
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération
Monsieur Claude FIAERT, représentant la Communauté d'Agglomération Provence Alpes

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du conseil départemental, en charge de la culture
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de DLVA

Etaient absentes excusées :

Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale



Délibération n° D-2017-07

OBJET : Contrat de Ville de la Communauté d'agglomération
Provence-Alpes - Orchestre de quartier – Année 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

La Communauté d'agglomération Provence-Alpes a lancé un appel à projets dans le cadre du contrat de ville auprès des acteurs de son territoire pour l'année 2017.

Le conservatoire souhaite proposer une action intitulée « orchestre de quartier » qui pourrait s'insérer dans le volet de la cohésion sociale.

Cinq enseignants qualifiés interviendront dans cette action.

Un dossier de demande subvention sera déposé auprès des services de l'Etat sollicitant les participations de l'Etat, de la CAF et de la Communauté d'agglomération Provence-Alpes.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la demande de subvention au titre du Contrat de ville auprès de l'Etat, de la Communauté d'agglomération Provence-Alpes et de la CAF dont le plan de financement est le suivant :

Subvention de l'Etat	4 000 €
Subvention de la CAPA	3 000 €
Subvention de la CAF	2 000 €
Autofinancement	4 731 €
Contributions volontaires	3 800 €
Montant global	17 531 €

Les contributions volontaires concernent l'achat et l'entretien des instruments par le Conservatoire ;

Dit que la mise en œuvre de cette action est conditionnée à l'octroi des subventions ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Fait à Digne-les-Bains, le
La Président du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.

